

Compte-rendu de la Séance du 13 avril 2017
du Conseil Municipal de Senillé Saint Sauveur

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mrs et Mmes PEROCHON G., DAVAILLES JN ., FAVARD M., FONTAINE I., GAILLARD A., GUILLY J., GUYONNET G., MARTIN D., RENAULT J-P., GOUY B., MEHL B., BARON C., HENNEQUIN J-C., DOUADY G., ETIENNE JC., METAIS J., RIVEREAU D., PROUST Alain., JACQUEMIN Michel.,

EXCUSÉS ayant donné pouvoir :

SUSSET Catherine a donné pouvoir à GUILLY Jean
LEFORT Alain a donné pouvoir à PROUST Alain

EXCUSÉS :

TRANCHAND Nathalie
VIOLLEAU Sophie
CHARBONNIER Alain

ABSENTS :

DHUMAUX Sylvie
REGNOULT Stéphanie

Convocation du 06/04/2017

Séance ouverte à 18h30

Secrétaire de séance : G. GUYONNET

Le Conseil Municipal s'est réuni pour s'entretenir au sujet du PLU actuellement en cours d'élaboration sur le territoire de Senillé.

Le territoire de Senillé était régi par un POS (Plan d'Occupation des Sols), en 2014 ce POS a été mis en révision afin d'établir un PLU (Plan Local d'Urbanisme), la révision du POS en PLU n'étant pas achevée, les POS sont devenus caduques à partir du 27 mars 2017, pour le moment la commune est en RNU (Règlement National d'Urbanisme) jusqu'à l'approbation du PLU.

Au cours de cette séance du Conseil Municipal, la délibération sur les compléments des objectifs poursuivis par la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme a été prise.

● **Délibérations**

1) Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour la réfection de la voirie (VC 25) Route de Gaufran

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet adopté de réfection de la voie VC 25 Route de Gaufran.

Le devis signé avec la Ste COLAS pour les travaux de voirie est estimé à 27 235,96 € HT.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental de la Vienne a voté la mise en œuvre de sa nouvelle politique territoriale en faveur des territoires baptisée ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) répartie en 5 volets.

Le Conseil Départemental a attribué à la Commune nouvelle de SENILLÉ SAINT SAUVEUR pour l'année 2017 un montant de la dotation du volet 3 (Les projets d'initiative locale : la dotation de solidarité communale) de 28 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour la réfection de la voie VC 25 Route de Gaufran dans le cadre du dispositif ACTIV au titre de la dotation du volet 3 pour un montant de 21 000 €.

d'arrêter les modalités de financement comme suit :

- coût de la réfection totale de la voie VC 25 Route de Gaufran
= 27 235,96 € HT

- subvention du Conseil Départemental = 21 000 €

- autofinancement = 6 235,96 €

2) Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour la mise en conformité électrique de l'installation campanaire et remplacement du cadran de l'église Saint André de Senillé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet adopté concernant la mise en conformité électrique de l'installation campanaire et le remplacement du cadran de l'église Saint André à Senillé Saint Sauveur sur le territoire de la Commune historique de SENILLÉ.

Le devis signé avec la Ste BODET est estimé à 12 096 € HT (14 515,20 € TTC).

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental de la Vienne a voté la mise en œuvre de sa nouvelle politique territoriale en faveur des territoires baptisée ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) répartie en 5 volets.

Le Conseil Départemental a attribué à la Commune nouvelle de SENILLÉ SAINT SAUVEUR pour l'année 2017 un montant de la dotation du volet 3 (Les projets d'initiative locale : la dotation de solidarité communale) de 28 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de demander une subvention au Conseil Départemental de la Vienne pour la mise en conformité électrique de l'installation campanaire et le remplacement du cadran de l'église Saint André à Senillé Saint Sauveur sur le territoire de la Commune historique de SENILLÉ dans le cadre du dispositif ACTIV au titre de la dotation du volet 3 pour un montant de 7 200 €.

d'arrêter les modalités de financement comme suit :

- coût pour la mise en conformité électrique de l'installation campanaire	= 7 824 € H.T
- coût pour le remplacement du cadran	= 4 272 € H.T
- subvention du Conseil Départemental	= 7 200 €
- autofinancement	= 4 896 €

3) Complément des objectifs poursuivis par la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2014 prise par le Conseil Municipal de Senillé et prescrivant la révision générale du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme ;

Le Maire rappelle que la délibération n° 04/2014 prescrivant la révision générale du POS en PLU a fixé les modalités de la concertation avec le public et les objectifs suivants :

Redéfinir le document d'urbanisme pour qu'il soit adapté aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune ;

Veiller à une utilisation économe des espaces, par l'utilisation des espaces encore disponibles dans les zones bâties,

Développer l'urbanisation future de manière raisonnée en privilégiant l'organisation et la densification du territoire et la maîtrise de l'étalement urbain,

Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels.

Monsieur le maire indique qu'il est possible d'ouvrir en deux temps la concertation préalable à la révision du POS en PLU, la première délibération portant sur les modalités de la concertation, et la seconde sur les objectifs poursuivis.

Monsieur le maire rappelle que si la première délibération porte bien sur les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis, il convient de compléter les objectifs poursuivis au vu notamment du projet de territoire qui s'est affirmé lors des premières études et des nouveaux besoins apparus sur la commune. Au stade actuel de la procédure, l'effet utile de la concertation organisée sur les objectifs sera préservé.

Ainsi, outre les objectifs précédemment évoqués, la révision générale du POS en PLU permettra de :

Préserver la zone Natura 2000 des Pieds Grimauds qui se situe à proximité directe du bourg de Senillé ;

Améliorer l'accès en bus de l'école en créant une nouvelle desserte ;

Agrandir la place de la Mairie pour créer un véritable espace public ;

Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg, notamment les déplacements des piétons en direction de l'école.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de compléter la liste des objectifs poursuivis établie dans la délibération n° 04/2014 du 30 octobre 2014 :

Préserver la zone Natura 2000 des Pieds Grimauds qui se situe à proximité directe du bourg de Senillé ;

Améliorer l'accès en bus de l'école en créant une nouvelle desserte ;

Agrandir la place de la Mairie pour créer un véritable espace public ;

Améliorer et sécuriser les déplacements dans le bourg, notamment les déplacements des piétons en direction de l'école.

La délibération sera transmise au préfet et notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

Fin de séance à 20H.

Prochain conseil municipal le 27/04/2017 à 20h00

SIGNATURES

BARON Christian	CHARBONNIER Alain	DAVAILLES Jean-Noël	DHUMAUX Sylvie
DOUADY Ghislaine	ETIENNE Jean-Claude	FAVARD Marylène	FONTAINE Isabelle
GAILLARD Alain	GOUY Béatrice	GUILLY Jean	GUYONNET Géraldine
HENNEQUIN Jean-Claude	JACQUEMIN Michel	LEFORT Alain	MARTIN Dominique
MEHL Bruno	METAIS Jacky	PEROCHON Gérard	PROUST Alain
REGNOULT Stéphanie	RENAULT Jean-Pierre	RIVEREAU Dimitri	SUSSET Catherine
TRANCHAND Nathalie	VIOLLEAU Sophie		